

Montreuil, 18 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé pour la filière céréalière du 12 septembre 2018 : reconquérir des parts de marché en 2018/19

Le conseil spécialisé pour la filière céréalière s'est réuni le 12 septembre 2018, sous la présidence de Rémi Haquin. Après une campagne commerciale 2017/18 marquée par la prédominance russe sur l'échiquier mondial, la filière céréalière française compte bien reconquérir les parts de marché perdues. Relativement épargnée par la sécheresse en comparaison de ses voisins d'Europe du Nord et d'Europe centrale, la France devrait s'affirmer comme fournisseur majeur de blé et d'orge sur la scène internationale en 2018/19.

Blé tendre : une récolte de très bonne qualité en France, des parts de marché à regagner à l'international dans un contexte de moindre présence russe

Si la France a engrangé une récolte de blé moyenne en quantité (34,5 millions de tonnes selon les dernières estimations du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) en raison de divers aléas climatiques, la qualité est cependant au rendez-vous. L'enquête sur la qualité des blés collectés, réalisée par FranceAgriMer en partenariat avec ARVALIS-Institut du végétal à l'entrée des silos, révèle de très bons taux de protéines (12 % en moyenne nationale), une teneur en eau idéale pour la conservation des grains (12,5 % en moyenne) et des poids spécifiques qui permettront de répondre aux besoins de tous les segments de marché (77,8 kg/hl en moyenne nationale). Les blés de la récolte 2018 affichent également de bons résultats pour la panification. Au total, 83 % des blés tendres français sont classés en catégories « premium » ou « supérieur » de la grille Intercéréales.

Sur le marché intérieur français, les prévisions d'utilisations de blé tendre par les meuniers, amidonniers et éthanolières sont, pour l'heure, reconduites au même niveau que l'an dernier. FranceAgriMer prévoit en revanche une diminution des incorporations de blé par les fabricants d'aliments du bétail français à 5,1 millions de tonnes (contre 5,5 Mt en 2017/18). Le maïs profite en effet d'un regain de compétitivité face au blé, tiré à la hausse par la sécheresse et la baisse de la récolte mondiale.

Les ventes vers les autres pays de l'Union européenne sont prévues à 8,1 Mt, contre 9,3 Mt la campagne passée, en raison de la concurrence attendue du maïs ukrainien vers certaines destinations fourragères. En revanche, FranceAgriMer prévoit à l'horizon fin de campagne, des exportations vers les pays tiers de 8,5 Mt, en hausse de 0,3 Mt par rapport à 2017/18, en raison de moindres disponibilités russes sur le marché mondial (30 Mt d'exportations de blé russe en 2017/18 prévues contre plus de 41 Mt réalisées la dernière campagne). Si les exportations russes ont démarré en trombe en début de campagne, elles devraient s'amenuiser en seconde partie de campagne.

Orges : la France seul fournisseur d'importance au sein de l'Union européenne en 2018/19

Relativement épargnée par la sécheresse par rapport à ses voisins plus septentrionaux comme l'Allemagne ou la Pologne, la France devrait s'affirmer comme fournisseur majeur de l'Union Européenne et d'importateurs essentiels comme la Chine et l'Arabie saoudite. Avec une récolte estimée à 11,5 Mt par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la France disposerait de ressources commercialisables d'environ 11 Mt, stocks compris. Face à la demande européenne et mondiale, la France pourrait exporter près de 3,7 Mt d'orges vers l'Union européenne et 3 Mt vers les pays tiers, soit 0,7 Mt de plus qu'en 2017/18 au total. Sur le marché intérieur français, les

utilisations par les malteurs devraient rester stables, autour de 350 000 tonnes. En revanche les incorporations d'orge par les fabricants du bétail sont prévues à 1,1 Mt, en baisse de 150 000 tonnes par rapport à 2017/18.

Maïs : disponibilités en baisse mais regain d'intérêt dans les formulations des fabricants du bétail français

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation prévoit une récolte française de maïs grain en baisse de 1,8 Mt par rapport à l'an dernier à moins de 11,7 Mt, sous l'effet des conditions climatiques défavorables qui ont amputé les rendements. À ce stade, FranceAgriMer prévoit par voie de conséquence un recul des ventes françaises vers l'Union européenne à 4,1 Mt (-0,8 Mt par rapport à 2017/18). En revanche, les utilisations de maïs pourraient retrouver de l'intérêt dans les formulations des fabricants d'aliments du bétail français, face à l'augmentation du prix du blé.

Elles sont pour l'heure prévues à 3 Mt, tandis que les autres utilisations intérieures (amidonnerie, semoulerie, éthanol) sont maintenues au même niveau que l'an dernier.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 12 septembre sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
